

Procès Verbal de la réunion avec les Vices Doyens des Facultés

N°02/VRP-VD/19-20, en date du dimanche 22 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt deux du mois de décembre à 10h30 s'est tenue une réunion avec les Vices Doyens Chargés des Etudes et des Questions Liées aux Etudiants, sous la présidence du Vice Recteur Chargé de la Formation Supérieure du 1^{er} et 2^{ème} Cycles, la Formation Continue et les Diplômes, et la Formation Supérieure de Graduation

Etaient présents

- | | |
|-------------------|---------------------------------------|
| - Mr BEY Said, | Vice Recteur |
| - Mr DJERRADA A., | Vice Doyen de la Faculté Tech |
| - Mr LALALI R., | Vice Doyen de la Faculté SEGC |
| - Mr AKSAS A., | Vice Doyen de la Faculté SNV |
| - Mme HAOUCHI A, | Vice Doyenne de la Faculté LLE |
| - Mr ABBAS K., | Vice Doyen de la Faculté SE |

Ordre du jour

1. Situation pédagogiques et calendrier annuel des enseignements et examens
2. Situation des stages en milieu professionnel

Après avoir souhaité la bienvenue aux Vices Doyens, le Vice Recteur chargé de la pédagogie a rappelé les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Situation pédagogiques

La situation qui prévaut au sein des facultés a été présentée par les vices doyens de la pédagogie pour le premier semestre de l'année universitaire 19/20 en particulier l'état d'avancement des enseignements des différents paliers. Le récapitulatif de la situation est résumé dans les tableaux 1.

Tableau 1 : situation pédagogique au sein des facultés

Facultés	Etat des enseignements en nombre de semaines de travail au 19/12/2019				
	L1	L2	L3	M1	M2
FT	07	04	05	05	09
SNV	07	05	05	06	11
SE	05	0	04	05	-
SHS	09	05-06	05-06	04	06
DSP	07	07	07	05	05-6

SEGC	06-07	06	05-06	04	09
LL	07	05-07	05-06	04	07-08
Médecine	14 semaines				
Classes préparatoires - STI	14 semaines				

Il en ressort que les niveaux L1 et M2 présentent un état d'avancement appréciable en raison de démarrage des enseignements entre le 15 et 29 septembre 2019. Les autres niveaux L2, L3 et M1, un grand retard a été enregistré en raison de classement et de l'orientation des étudiants vers les différentes filières et spécialités.

Sur la base de cet état d'avancement, un calendrier annuel des enseignements et des examens au titre de l'année 19/20 a été arrêté. Le tableau 2 récapitule les différentes dates concernant les périodes d'examens et arrêt des enseignements :

	Semestre 1	Observation
Arrêt des enseignements	Le 30/01/2020	08 à 10 semaines d'enseignement voire 12 à 13 semaines pour L1 et M2
Examens session normale	Du 01-22/02/2020	Pour le campus de Targa Ouzemour, la répartition des locaux pédagogiques pour les examens se fera à partir du 05/02/2020 .
Examens session rattrapage	Du 05-11/04/2020	
	Semestre 2	Observation
Démarrage des cours	23/02/2020	
Arrêt des enseignements	28/05/2020	10 à 11 semaines d'enseignement
Examens session normale	30/05-13/06/2020	Du 14-20/06/2020 chaque faculté récupère ses locaux pédagogiques sauf en cas de nécessité de programmation d'un examen qui se fera en concertation avec les vices doyens concernés.
Examens session rattrapage	21/06-02/07/2020	

2. Situation des stages en milieu professionnel

Les stages en milieu professionnel sont régis par le décret exécutif N°13-306 du 31 aout 2013 portant organisation des stages pratiques et en milieu professionnel à l'intention des étudiants et l'arrêté du 15 janvier 2015 portant nature et modalités d'évaluation, de contrôle et de programmation des stages pratiques et en milieu professionnel.

Les stages pratiques et en milieu professionnel constituent un élément fondamental du plan de formation et indissociable du cursus pédagogiques et sont obligatoires dans les spécialités concernées. Ils permettent :

- l'acquisition ou le renforcement des connaissances
- l'intégration de l'étudiant dans le milieu professionnel

- mise en situation réelle de l'étudiant.

Les vices Doyens chargé de la pédagogie ont relaté chacun en ce qui le concerne les types de stages pris en charge dans leurs facultés respectives. Il en ressort de ce débat que seuls les stages obligatoires, qui figurent dans les offres de formation, qui sont pris en charge sur le plan financier dont l'évaluation est obligatoire, conformément à la réglementation en vigueur. A l'exception de la faculté des sciences exactes etoù les stages sont payés même ceux facultatifs. En effet, les étudiants en master 2, tous les PFEs sont évalués et sont pris en charge par les facultés. Cependant, la dernière année du cycle licence (L3) ne sont pris en charge que les stages obligatoires (figurent dans l'offre de formation) avec évaluation. Il est à signaler que la faculté biologie prend en charge les stages de L2 et M1 vue la spécificité des formations concernées (stages obligatoires avec évaluation)

Tableau 3 : Situation de prise en charge des stages par les facultés

Facultés	Stages/PFEs	Type de stage	Offre de formation	Observations
FT	Pris en charge	Fin de cycle	Intégrés et évalués	Stages facultatifs ne sont pas pris en charge
SNV	Pris en charge	Fin de cycle ; M1 : Sciences des corps gras L2 : emballage et qualité	Intégrés et évalués	Stages facultatifs ne sont pas pris en charge
SE	Pris en charge	Fin de cycle	Intégrés et évalués	Stages facultatifs ne sont pas pris en charge
SHS	Pris en charge	Fin de cycle	Intégrés et évalués	Stages facultatifs ne sont pas pris en charge
DSP	Pris en charge	Fin de cycle	Intégrés et évalués	Stages facultatifs ne sont pas pris en charge
SEGC	Pris en charge	Fin de cycle	Intégrés et évalués	Stages facultatifs ne sont pas pris en charge
LL	Pris en charge	Fin de cycle	Intégrés et évalués	Stages facultatifs ne sont pas pris en charge

En conclusion pour la prise en charge des indemnités des stages en milieu professionnel, conformément à la réglementation en vigueur et après débat il ressort ce qui suit :

Cycle Master: Tous les PFEs sont pris en charge dans les facultés du fait qu'ils sont en fin de cycle et le projet est sanctionné par une soutenance (évalué). Le problème reste posé pour les masters 1 dont le stage est obligatoire (cas particulier en biologie) et qui n'est pas prévu par la réglementation.

Cycle licence (L3):

Le stage doit être évalué et qu'il figure dans l'offre de formation sous forme de stage ou de projet de fin d'étude ayant le lien avec le stage effectué.

La séance fût levée à 14H00.

Fait le 24/12/2019
Le Vice Recteur

